

Décision n° D2019_048

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu son arrêté n° 2019-455 en date du 21 octobre 2019 donnant délégation de signature à M. Robin Monnier, directeur général adjoint,

Vu le budget départemental,

décide

– de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt de 10 000 000 euros afin de financer les dépenses d'investissement du Département.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Date de versement des fonds	Au plus tard le 09 décembre 2019.
Date d'échéance	Au plus tard le 01 janvier 2040.
Durée	20 ans.
Modalités de remboursement du principal	Remboursements linéaires trimestriels de 125 000 euros.
Taux fixe	0,64%
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Périodicité des intérêts	Trimestrielle.
	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement

Remboursement anticipé	d'une indemnité actuarielle. Un préavis de 50 jours calendaires est exigé.
Commission d'engagement	0,05 % du montant du contrat de prêt.
TEG	0,65 % l'an.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 30/10/2019

Reçu en préfecture le 30/10/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191030-D2019_048-AR